

## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

AVIS EST DONNÉ que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 20 mai 2014, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<b><i>Immeuble(s) affecté(s)</i></b>	<b><i>Nature des dérogations demandées</i></b>
<b>Adresse : 3640, 3642 et 3644 rue d'Orléans</b> <b>Lot : 2 702 821</b> <b>Zone : O05H</b> <b>Dossier : 610-L-14-012</b>	- Autoriser une profondeur de lot variant de 23,45 mètres à 24,20 mètres, au lieu du minimum prescrit de 27 mètres
<b>Adresse : 5700, rue Bellerive</b> <b>Lot : 2 029 638</b> <b>Zone : B08H</b> <b>Dossier : 610-L-14-013</b>	- Régulariser l'espace libre arrière d'un bâtiment principal existant à 1,93 mètre au lieu du minimum prescrit de 7,50 mètres

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 16 avril 2014.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 20 mai 2014 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2014.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.